

DÉPARTEMENT  
DU **NORD**

ARRONDISSEMENT  
DE **DUNKERQUE**

COMMUNE  
DE **MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

OBJET :

**13. COTISATION DU  
CENTRE DE SECOURS À  
LA FÉDÉRATION  
NATIONALE ET À  
L'UNION  
DÉPARTEMENTALE  
DES CORPS DE  
SAPEURS POMPIERS  
POUR 2021. PRISE EN  
CHARGE  
COMMUNALE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 15.04.2021

ID : 859-213904004-20210408-304202151-AK-FE\*



L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉ :** M. LAPIERRE Julien **donnant procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, comme les années précédentes, décide d'allouer une subvention de 2121,25€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour couvrir les frais liés aux assurances et aux cotisations à régler, au titre de l'année 2021, à la Fédération Nationale et à l'Union Départementale des Corps de Sapeurs-Pompiers dont la répartition est la suivante :

- 1 355 €, cotisation due à l'Union Départementale ;
- 676,25 €, cotisation due à la Fédération Nationale ;
- 90 €, correspondant aux assurances.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget municipal et versée au compte de l'Amicale.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.